

Des terrasses de café sur le mail Berger ?

(extrait du débat du conseil de quartier des Halles du 9/10/2002)

J.-F. Legaret a ensuite ouvert le débat sur le deuxième thème, l'extension des terrasses des restaurants qui bordent la rue Berger sur le mail arboré du jardin des Halles. Il a rappelé la réglementation en vigueur : pas de terrasses fermées dans un quartier piétonnier ; il existe des tolérances pour certains établissements et la Ville perçoit des droits. A l'appui de la proposition d'étendre les terrasses Berger, il cite les arguments suivants : les terrasses sont un lieu de convivialité et elles « occupent le terrain ». Il suggère deux possibilités : des concessions à des commerçants extérieurs (comme aux Tuileries) ou la cession des terrasses aux commerçants riverains. Pour l'emplacement des terrasses, il y a également deux possibilités : des contre-terrasses sur le même trottoir, avec un passage pour les piétons au milieu ; l'extension des terrasses de l'autre côté de la rue et sur l'allée arborée du jardin ; dans la deuxième hypothèse, la rue Berger doit devenir à "priorité piétons".

M. Cornut (président de la section locale de la Chambre syndicale des cafetiers, restaurateurs et hôteliers de Paris et sa banlieue) :

- La rue Berger ne sert à rien et peut donc facilement être transformée en rue piétonne.
- Il faut animer le quartier.

G. Pourbaix (ACCOMPLIR) :

- La création de terrasses dans le jardin ne correspond pas à une occupation du jardin mais à une privatisation de l'espace public. De plus le jardin est de petite taille, ce qui ne justifie pas la création de terrasses. (NB: JFL avait fait auparavant le parallèle avec le Jardin des Tuileries pour justifier le "besoin" de terrasses)
- Les nuisances pour les riverains et les promeneurs seront considérables (bruits, confiscation de l'espace).
- Le moment n'est pas opportun car une étude pour un vaste projet de rénovation de tout le quartier aura lieu l'année prochaine.

Bistrot d'Eustache / Club de pétanque :

- Le véritable problème est celui du stationnement (?).
- Le jardin doit rester intact.
- L'extension des terrasses empêchera les gens de jouer à la pétanque.

M. Guyot (Publicité et Droit de voirie, Ville de Paris) :

- Sur le rétablissement des terrasses fermées en zone piétonne, une révision de la réglementation en cours. Les terrasses fermées sont interdites depuis 1990 mais celles antérieures pouvaient rester. La réglementation n'ayant pas été respectée elle va être modifiée pour autoriser à nouveau les terrasses fermées (!).
- Rue Berger, il est impossible d'agrandir les terrasses existantes sur le même trottoir car celui-ci est trop étroit.
- Rue Berger sur le trottoir opposé : la création de contre-terrasses est impossible car la réglementation interdit de traverser une rue, même semi-piétonne (elle ne pourra jamais être totalement piétonne, à cause des livraisons).
- Mail Berger (allée arborée dans le jardin) : il est impossible d'y implanter des terrasses, car il s'agit d'un jardin public.

M. Fellous (adjoint de L. Cohen-Solal) :

- Les terrasses sont synonyme de nuisances pour les riverains.
- Le Mail Berger est dans un secteur qui est sous la responsabilité des Parcs et Jardins.
- L'implantation de terrasses nécessiterait de toute façon un appel d'offres officiel, et il n'y serait pas donné une suite favorable.

- Il faut mener une réflexion globale sur le jardin dans le cadre du projet de rénovation des Halles.

J.-F. Legaret :

- Le projet de rénovation des Halles ne doit pas servir à repousser le projet.

M. Fellous (adjoint de L. Cohen-Solal) :

- Certains des commerçants de la rue Berger ne respectent pas la réglementation en vigueur et sont donc mal placés pour demander une extension de leurs terrasses.

A. Le Garrec :

- Cette demande de terrasses provient-elle du conseil de quartier, des commerçants ou du Maire du 1^{er} ? (*NB : cette question n'a pas obtenu de réponse*)

G. Pourbaix (ACCOMPLIR) :

- Nous déplorons que l'ordre du jour ait été incomplet, puisque nous ne savions pas que la question du marché alimentaire serait abordée.
- Nous déplorons également qu'il ait été impossible d'obtenir des informations à l'avance, auprès de la mairie du 1^{er}, sur le projet qui allait être discuté ce soir, malgré une prise de contact avec Mme Martin, coordinatrice des conseils de quartier, et Mme Haegy, adjointe du maire chargée de la voirie : les membres de notre association n'ont pu débattre que sur des oui-dire et des informations incomplètes.
- En ce qui concerne ce projet, contrairement à ce qu'a dit le Maire du 1^{er}, il n'y a pas deux options (contre-terrasses rue Berger ou terrasses dans le jardin) ; il y en a une troisième : pas de terrasses du tout.

J.-F. Legaret :

- Il est sûr qu'obtenir des concessions dans le jardin serait difficile.
- La rue Berger est le seul lieu envisageable pour les contre-terrasses.

Parcs et Jardins :

- Des concessions dans le jardin sont impossibles dans l'état actuel de la réglementation.
- Des contre-terrasses rue Berger sont également impossibles.
- Un concours de concepteurs va être ouvert pour rajeunir le jardin.

A. Le Garrec :

- Il faut penser aux nuisances pour les riverains.
- Le conseil de quartier doit pouvoir étudier la question avant de donner un avis.

M. Chavonnet (Association de défense des riverains, rue de la Ferronnerie) :

- Il veut être associé au projet de rénovation.

J.-F. Legaret :

- Ce projet entre dans le cadre du contrat particulier Région Ile-de-France / Ville de Paris. Il n'est pas encore voté.
- Rappel de ses demandes : requalification rue Saint-Denis, recréation du Square des Innocents, vidéosurveillance et fermeture du jardin des Halles (*NB : demande que fait JFL à chaque CICA*).
- La Mairie de Paris veut intervenir sur l'ensemble du Quartier des Halles.

A. Le Garrec :

- Une étude de requalification après 25/30 ans est nécessaire. Il faut améliorer, modifier et restaurer toutes les couches du Quartier des Halles (sous-sol et surface).
- La SEM-Centre coordonnera l'étude préalable au projet de rénovation (à confirmer sous peu).
- Il y aura concertation légale et la population sera consultée.

J.-F. Legaret :

- Propose d'inviter à la prochaine réunion du Conseil de quartier M. Jean-Pierre CAFFET, chargé de l'urbanisme et de l'architecture à la Ville de Paris. Proposition retenue par le conseil.

Mme Baudry (commerçante rue Saint-Denis) :

- demande que la rue Saint-Denis ne soit plus classée en zone 1 (une des plus chères), mais en zone 6 à 1, avec certains secteurs en « hors catégorie ».